

Comment analyser la territorialité d'une prestation de services ?



1

EXAMEN DES DÉROGATIONS

DÉTERMINER SI L'OPÉRATION À ANALYSER ENTRE DANS L'UNE DES DÉROGATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES

OUI

APPLICATION DES RÈGLES DE TERRITORIALITÉ PROPRES À CHACUNE DES PRESTATIONS

NON

PRESTATION DE SERVICES TAXABLE SELON LE PRINCIPE GÉNÉRAL DE TERRITORIALITÉ

2

EXAMEN DU PRINCIPE GÉNÉRAL DE TERRITORIALITÉ

EST-CE QUE LE PRENEUR EST ASSUJETTI OU NON ASSUJETTI ?

EXAMEN DES CRITÈRES ET DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR S'ASSURER DE LA QUALITÉ D'ASSUJETTI DU PRENEUR

OUI

PRESTATION DE SERVICES IMPOSABLE DANS L'ÉTAT MEMBRE D'ÉTABLISSEMENT DU PRENEUR (PRESTATION RELEVANT DE L'ARTICLE 259, 1^o DU CGI)

AUTOLIQUIDATION DE LA TAXE

LE REDEVABLE EST LE PRENEUR
S'IL EST ÉTABLI DANS UN ÉTAT MEMBRE DIFFÉRENT DE CELUI DU PRESTATAIRE

NON

PRESTATION DE SERVICES IMPOSABLE DANS L'ÉTAT MEMBRE D'ÉTABLISSEMENT DU PRESTATAIRE

REDEVABLE

PRESTATAIRE

